

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT		X	Colette PIGNIER
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15.12.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 décembre 2023 a été transmis le 15 décembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en Préfecture
073-267303428-20231221-DELIB101-DE
Date de réception en Préfecture: 22/12/2023

DÉLIBÉRATION

N : 128 Année : 2023

Exécutoire le : 22 DEC. 2023

Publiée le : 22 DEC. 2023

Visée le : 22 DEC. 2023

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Elle présente la modification de poste suivante.

Création de postes dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2024 :

Dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique Territoriale, le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 est venu préciser les conditions dans lesquelles, dans la fonction publique, l'autorité compétente peut édicter des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Le décret supprime la référence à la consultation des commissions administratives paritaires en matière de mobilité, de promotion et d'avancement au sein des textes réglementaires applicables. Ainsi, afin de pouvoir procéder aux nominations, il convient de procéder aux créations de postes nécessaires aux nominations.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer les agents inscrits sur les tableaux d'avancements de grade au titre de 2024 :

- Filière médico-sociale :
 - Création de 19 postes d'agent social principal de 1^{ère} classe
 - Création de 4 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe
 - Création de 1 poste de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalier et diététicien hors classe

Il est rappelé que les postes sur les anciens grades seront supprimés dès la nomination des agents sur le grade d'avancement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2024.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 et 34 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2024

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président,
Renau BERETTI



Le ou la secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20231221-DELIB128-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20231221-DELIB128-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Acte à classer

DELIB128

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T09-57-03.02 (MI249941232)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231221-DELIB128-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er
janvier 2024 - - - - -

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [PAGE DE GARDE 1.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[128](#)
[DELIB RH Modification...](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 22/12/23 à 09:54

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis Date 22/12/23 à 09:57

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception Date 22/12/23 à 10:41